



Délibération n° 9 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2022

Conseil municipal du 31 janvier 2022

Intervention de **Eric Bainvel**

Nous aimerions avoir des précisions sur les discussions entre l'Office Herblinois des Retraités et Personnes Âgées (OHRPA) et la municipalité quant à la question de l'externalisation de la comptabilité proposée par l'Office des retraité.e.s. et à laquelle la majorité, par la voix de Mr Talledec, semblait opposée, lors du Conseil d'administration de l'OHRPA du 18 novembre 2021.

Je vous avais déjà posé la question, Mr Talledec, lors du Conseil municipal de décembre dernier. Vous m'aviez répondu que cela serait revu lors du Conseil d'administration de l'OHRPA du 13 janvier. Mais celui-ci a été annulé en raison de la pandémie.

Puisque nous sommes appelé.e.s à voter la subvention qu'en est-il et quelle décision avez-vous prise en tant que majorité ?

Merci pour votre écoute et votre réponse.



Citoyen.nes
engagé.es